

FORMULAIRE DE DEMANDE

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

ÉCOPIÈGES - NICHOURS À MÉSANGES

La Communauté de Communes de l'île de Ré vous propose de disposer d'écopièges ET / OU d'un nichoir à mésange par foyer. Pour les obtenir, merci de renseigner ce formulaire en entier et de nous le retourner.

IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable :

Mail :

Référence cadastrale : Numéro de parcelle :
(informations disponibles sur cadastre.data.gouv.fr)

DEMANDE D'ÉCOPIÈGES, DE SACS ET / OU DE NICHOURS À MÉSANGES

Veuillez indiquer le **nombre d'écopièges** (écopiège + sacs) que vous souhaitez recevoir :

Circonférence 90 cm	Circonférence 170 cm	Circonférence 250 cm	Circonférence 310 cm

Si vous possédez déjà des écopièges, veuillez indiquer le **nombre de sacs à renouveler** (1 par écopiège) :

Souhaitez-vous obtenir un **nichoir à mésanges** ? Oui Non

SUIVI DE VOTRE DEMANDE

Merci de renvoyer ce formulaire **avant le 31 août de l'année en cours**,

- par courrier : Communauté de Communes de l'île de Ré, 3 rue du Père Ignace CS 280001 - 17 410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ

- ou par mail : ecogardes@cc-iledere.fr

La mairie de votre commune vous contactera durant le **mois d'octobre**, suite à cet appel vous pourrez vous présenter à la Mairie pour récupérer votre commande.

Un formulaire de retour sur l'efficacité de votre écopiège ou de votre nichoir vous sera envoyé par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Andréa CHASEZ – Assistante de direction du Pôle environnement et développement durable andrea.chasez@cc-iledere.fr

Pour une demande de renseignement technique :

Ecogardes – ecogardes@cc-iledere.fr

Une attention particulière est portée à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel, effectués à partir du présent formulaire, soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018, sur la protection des données, dit « RGPD ». Ainsi, sauf stipulation contraire directement mentionnée sur le formulaire de saisie des données, les adresses électroniques collectées ne font l'objet d'aucune cession à des tiers.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des dossiers de **demandes de système(s) de lutte contre les chenilles processionnaires du pin** par le pôle environnement de la Communauté de communes de l'île de Ré, destinataire de ces données. Ces données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au référent RGPD de la Communauté de communes de l'île de Ré à l'adresse suivante : rgpd@cc-iledere.fr

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés », ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.